

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement de l'aire de jeux inclusive du Moulin Vert - Offre de concours de  
l'association Loisirs Pluriel**

**Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux à vocation inclusive sur le site du Moulin-vert, la Ville de Quimper a reçu une proposition d'offre de concours financier de la part de l'association Loisirs Pluriel, afin de contribuer à l'aménagement de cet équipement ludique et pédagogique. Cette offre de concours permettrait de financer un jeu supplémentaire sur la future aire de jeux.**

\*\*\*

Le jeu est un élément essentiel au développement et la construction de l'enfant, tant sur les plans moteur que sensoriel, intellectuel ou social. Au-delà de l'acquisition des capacités physiques, de l'équilibre, de la manipulation, il lui permet de développer des compétences sur le plan de la communication, de son futur rôle dans la société, sa façon d'interagir et de se comporter avec les autres. Il lui permet de se construire.

Jusqu'à présent la place des enfants en situation de handicap était insuffisamment prise en compte dans les aires de jeux, qui s'adressaient, de façon implicite aux enfants valides. Les collectivités font désormais évoluer leurs pratiques en proposant ces jeux dans leur parc d'aires. En réponse, les fabricants développent une gamme de jeux plus ambitieuse. Au sein de son parc d'aires de jeux existant, la Ville de Quimper travaille d'ores et déjà au développement de jeux adaptés à tous afin de renforcer cette offre de jeux, tout en favorisant la mixité dans ces aires.

Afin d'affirmer cette orientation, l'ambition de la Ville est de poursuivre cette démarche en proposant une aire de jeux identifiée plus conséquente pouvant accueillir tous les enfants, afin de favoriser les relations entre les enfants porteurs de handicaps et les autres enfants.

En mars 2022, la collectivité a lancé une réflexion, en concertation avec différents partenaires institutionnels et associatifs, pour la réalisation d'une aire de jeux inclusive. Aménagée dans la plaine du Moulin vert, l'aire de jeux inclusive sera en capacité d'accueillir

près de 200 enfants, sur environ 1000 m<sup>2</sup>. Elle offrira aux enfants âgés de 1 à 14 ans, qu'ils soient en situation de handicap, durable ou ponctuel, ou non, une approche ludique et pédagogique.

Le coût prévisionnel des travaux est de 370 833 € HT (445 000 € TTC) et le planning de travaux est prévu entre les mois d'avril et septembre 2023.

Fondée en 1992 à Rennes, l'association Loisirs pluriel s'est donnée pour objectif de développer l'accès aux loisirs et aux vacances pour les enfants et adolescents en situation de handicap, de permettre à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie en bénéficiant de modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant et de profiter d'espaces de vie collective pour favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides, dans le cadre d'activités de loisirs et de vacances.

Organisée en fédération d'associations locales, Loisirs pluriel regroupe aujourd'hui 16 accueils de loisirs sans hébergement, implantés partout en France et accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans, dans des conditions toutes particulières de qualité d'accueil et d'encadrement.

Membre du comité de pilotage du projet, la délégation Bretagne de l'association a informé, par courrier du 17 novembre 2022, la Ville de Quimper de son souhait de participer au financement des travaux de réalisation de l'aire de jeux inclusive à hauteur de 14 000 €. Son souhait est de permettre l'achat d'une cabane de plein pied permettant un espace de repli pour les enfants sensibles aux bruits et aux mouvements.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin d'établir un contrat d'offre de concours.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'accepter l'offre de concours de l'association « Loisirs Pluriel » ;
- 2 – d'autoriser madame la maire à signer le contrat d'offre de concours entre la commune de Quimper et l'association « Loisirs Pluriel ».